

“où, dit-il, c'était pour les laïques eux-mêmes un précepte imposé sous peine d'excommunication.” Plus tard encore, Charlemagne appuyait cette coutume dans ses vastes États du poids de son autorité royale. “Que chaque fidèle communie tous les dimanches, s'il est possible, dit l'un de ses Capitulaires, à moins qu'il ne soit empêché par quelque faute grave ; sans quoi il ne peut se sauver.”

Un concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 836, porte ce canon : “On devrait recevoir le corps du Seigneur tous les dimanches : c'est pourquoi il faut, autant que la raison le permettra, corriger la coutume contraire, de peur qu'en s'éloignant des Sacrements on ne s'éloigne du salut.”

Il est à remarquer cependant que dès ces premiers siècles il se produisit déjà chez les âmes lâches et pécheresses un courant contraire. Saint Chrysostôme s'emportait contre ces chrétiens qui ne communiaient qu'une fois l'an, à Pâques. Il attribuait les faiblesses et toutes les misères de son temps à la rareté croissante des communions : “Voilà, s'écriait-il avec douleur, ce qui trouble tout.” (1) De même, pour réagir contre cette lâcheté, nous voyons dès le troisième siècle le pape saint Fabien ordonner à tous les chrétiens de communier au moins trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël.

J. RUHLMANN, S. J.

(A suivre)



(1) Le pape Léon XIII, dans sa lettre sur la communion hebdomadaire, assigne la même cause aux maux de notre siècle : “Si l'on recherche la cause du mal, on la trouve principalement dans ce fait que l'amour et l'usage du banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existent pas chez beaucoup... A cela rien d'étonnant, car celui-là seul peut remplir les devoirs de la vie chrétienne qui a reçu le CHRIST, et celui-là seul revêt le CHRIST qui fréquente la table eucharistique”